

PASSE-PARTOUT

UN SERVICE MÉCONNU ET POURTANT ESSENTIEL

L'entrée à la maternelle constitue un passage important dans la vie d'un enfant et de ses parents. En raison de leur influence déterminante, ces derniers jouent un très grand rôle dans la scolarisation de leur enfant. Et si l'on misait davantage sur le soutien des compétences des mères et des pères pour favoriser la réussite scolaire de leurs enfants? Une idée au cœur du programme d'éducation préscolaire Passe-Partout¹.

MARIE-FÉLIXE BARIL-NADEAU STAGIAIRE CSQ
CATHERINE GAUTHIER RÉDACTRICE EN CHEF



Julie Aubin

Photo François Laliberté

Lancée en 1978 par le ministère de l'Éducation, cette initiative demeure unique en son genre. Destinée aux familles ayant un enfant âgé de 4 ans, elle vise principalement à susciter la participation active des parents et le développement de leurs compétences parentales, à encourager la collaboration entre l'école et la famille, ainsi qu'à favoriser une intégration progressive, positive et stimulante des futurs écoliers à leur nouveau milieu.

UNE TRANSITION EN DOUCEUR À L'ÉCOLE

« La transition à l'école n'est jamais facile pour l'enfant, mais on oublie souvent le parent dans tout cela. Le programme Passe-Partout se veut donc rassurant, autant pour l'un que pour l'autre », explique Julie Aubin², animatrice Passe-Partout et conseillère pédagogique à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

PARENT ET ENFANT À L'ÉCOLE

En tandem avec une éducatrice ou un éducateur, elle accompagne des groupes depuis 15 ans et est partie prenante de l'équipe-école. Elle explique que les 25 rencontres de 2 heures prévues au programme ont lieu dans la future école des enfants et comportent 3 volets. Les activités destinées aux parents permettent, notamment, de partager des réflexions et des expériences, ce qui favorise la transition vers le milieu scolaire.

« Des rencontres mixtes permettent aussi aux parents d'accompagner et de guider leur enfant dans son développement. Ils peuvent alors jouer avec lui, l'observer et le soutenir dans son intégration à l'école. Enfin, d'autres rencontres ciblant les enfants visent, entre autres, à faciliter leur adaptation à la maternelle et à leur donner le goût de l'école. »

UNE OFFRE INÉGALE D'UNE RÉGION À L'AUTRE

En 2013, 45 des 72 commissions scolaires du Québec étaient autorisées par

le gouvernement à offrir le programme Passe-Partout dans des écoles de milieux défavorisés ainsi que dans certaines de milieux plus favorisés.

Comme il s'agit du seul service spécifiquement conçu pour les parents, le Conseil supérieur de l'éducation a recommandé au gouvernement, en 2012, de favoriser le développement du service sur tout le territoire. Julie Aubin constate que ce n'est toujours pas le cas. Pire, l'offre tend à diminuer puisque les places perdues, en raison d'une plus petite cohorte, sont actuellement irrécupérables.

UN PROGRAMME QUI A FAIT SES PREUVES

Johanne Pomerleau³ est catégorique : « Alors qu'aujourd'hui, il y a consensus sur l'importance d'agir tôt pour prévenir les difficultés scolaires, on intervient trop peu auprès des parents, dont le rôle est pourtant fondamental. »

Julie Aubin abonde dans le même sens : Passe-Partout fait une réelle différence. « Le personnel enseignant de la mater-

FINANCEMENT DES CPE

NOUVELLES RÈGLES, VIEILLE MENTALITÉ



nelle constate que les petits et leurs parents arrivent dans un milieu de vie qu'ils connaissent et dont ils comprennent les codes. Les enfants se sentent en sécurité et sont plus disposés à apprendre. Les parents comprennent aussi l'importance de leur soutien, donc la collaboration famille-école est facilitée. En Beauce-Etchemin, avec un taux de participation de plus de 90 %, pour une mesure volontaire, c'est probant! » ■

1 Cadre d'organisation du MELS.

2 Julie Aubin est membre du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches (CSQ).

3 Johanne Pomerleau est présidente de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ).

LES MATERNELLES 4 ANS, UN ENJEU IMPORTANT

Le gouvernement réfléchit actuellement sur l'offre des maternelles 4 ans. La CSQ a une position très claire sur cette question. Sa priorité demeure la défense d'une offre de services de garde de qualité et en quantité suffisante pour la petite enfance. Elle continue de demander que soit favorisé l'accès aux services de garde en milieu familial, en installation et en milieu scolaire pour les enfants venant de milieux défavorisés, en complémentarité des services déjà existants. Elle recommande aussi le développement du service d'animation Passe-Partout et de l'offre de la maternelle 4 ans en milieu défavorisé.

Dévoilées à la fin du printemps, les nouvelles règles budgétaires qui encadreront désormais le financement des CPE sortent tout droit de la vieille mentalité d'austérité dénoncée à plusieurs reprises.

CHRISTOPHER YOUNG CONSEILLER FIPEQ-CSQ

Malgré la mobilisation sans précédent des parents du Québec, le gouvernement a choisi d'aller de l'avant avec ses coupes récurrentes de 120 millions de dollars annuellement dans les CPE. Ces derniers, déjà victimes de vagues de compressions à répétition lors des dernières années, voient donc les enveloppes qui leur sont versées considérablement diminuées, particulièrement celles servant à s'occuper des enfants de quatre ans.

Cette décision de poursuivre les coupes est d'autant plus aberrante que le gouvernement du Québec a affiché des surplus dans son dernier budget.

«Le gouvernement du Québec ne peut plus se cacher derrière le déficit, puisque celui-ci n'existe plus¹. S'il veut poursuivre dans son démantèlement du réseau québécois de la petite enfance, c'est strictement pour des raisons idéologiques. On prend le modèle du privé, et on l'utilise pour justifier des coupes aux CPE, même si ceux-ci fournissent des services de qualité supérieure», explique Valérie Grenon¹.

L'INSULTE À L'INJURE

Les libéraux ont couronné le tout avec l'allocation de transition et les consignes accompagnant celle-ci. L'enveloppe de 60 millions de dollars pour cette année devait servir à atténuer les effets immédiats des coupes sur les services aux enfants. Or, dans un document explicatif sur cette allocation, le gouvernement recommande d'utiliser les sommes pour verser des montants liés à des fins d'emploi ou pour payer des avocats en cas de litiges entourant les fins d'emploi.

«Le gouvernement Couillard veut utiliser l'argent des contribuables pour mettre dehors des éducatrices et des intervenantes. C'est absolument contraire aux intérêts des enfants. Le réseau public est le meilleur choix pour nos enfants, un choix que nos élus devraient faire eux aussi», ajoute-t-elle.

Pendant que le gouvernement s'obstine dans son approche comptable réductrice de la petite enfance, la CSQ et la FIPEQ-CSQ continueront de réclamer un changement de cap pour sauver le réseau public québécois des services de garde. ■

¹ Valérie Grenon est vice-présidente de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ).